

Séance du mardi 23.09.2014

Question simple

14-QUE_024

"Quelles sont les conséquences du nouveau concept de stationnement de l'armée sur l'avenir de l'Académie de police du Chablais ?"

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de la défense a mis en consultation en novembre 2013 son nouveau concept de stationnement. Ce concept montre, sur la base des exigences politiques et économiques liées au projet de développement de l'armée (DEVA), quel type d'utilisation est envisagé pour les différents emplacements, et quels sont ceux qui devront être abandonnés.

Concernant notre canton, sont prévus le maintien des places d'armes de Bière, Chamblon et Payerne, et l'abandon des places d'armes de Moudon et de Saint-Maurice/Lavey. L'abandon de la base aérienne de Sion dans le canton du Valais, avec pour conséquence le déplacement de certaines escadrilles sur la base aérienne de Payerne, touche aussi notre canton.

Les cantons ont pu prendre position sur le concept de stationnement jusqu'à la fin janvier 2014. Le Conseil fédéral a ensuite pris connaissance de la version définitive le 03.09.2014, lors du traitement du message relatif au développement de l'armée.

Si les abandons de la place d'armes de Moudon et de l'aérodrome de Sion sont, avec raisons, fortement critiqués par notre canton, force est de constater que l'abandon des installations militaires de Lavey et le regroupement de l'état-major et de l'ensemble des écoles et stages de formation de la Sécurité militaire sur la place d'armes de Sion n'a pas fait beaucoup discuter.

Ce regroupement sur un seul site, s'il est logique du point de vue de la formation et de l'efficacité, semble néanmoins remettre en question la formation commune que suivent actuellement les aspirants policiers civils, vaudois et valaisans, et les aspirants policiers militaires à l'Académie de police du Chablais. Ajouté à cela le fait que la Sécurité militaire souhaiterait apparemment dénoncer l'accord qui la lie à l'Académie de police du Chablais.

Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.

Quelles sont les conséquences du nouveau concept de stationnement de l'armée, en particulier la fermeture des installations militaires de Lavey et le regroupement sur la place d'armes de Sion de l'état-major et de l'ensemble des écoles et stages de formation de la Sécurité militaire, sur l'avenir de l'Académie de police du Chablais ?

Merci de nous renseigner !

Chavannes-près-Renens, 23.09.2014

Alexandre RYDLO, Député socialiste